

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Octobre 1872.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 5 octobre.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous proposer de vouloir bien constituer ainsi qu'il suit le conseil supérieur de la guerre, créé par décision du 27 juillet 1872 :

Le ministre de la guerre, président.

MM.

Les maréchaux de Mac-Mahon, commandant en chef de l'armée de Versailles, membre.

Canrobert, membre.

Les généraux de division de Ladmirault, gouverneur militaire de Paris, commandant supérieur de la 1^{re} division militaire, membre.

Le duc d'Aumale, membre de l'Assemblée nationale, membre.

Deligny, membre.

Du Barail, commandant le 3^e corps de l'armée de Versailles, membre.

Lallemand, commandant la 15^e division militaire, membre.

Forgeot, président du comité de l'artillerie, membre.

De Chabaud-Latour, membre de l'Assemblée nationale, président du comité des fortifications, membre.

Le médecin-inspecteur baron Larrey, président du conseil de santé des armées, membre.

L'intendant général-inspecteur Lefrançois, membre.

Le vice-amiral de La Roncière Le Noury, membre de l'Assemblée nationale, membre.

Bouchard, conseiller à la cour des comptes, membre.

Audibert, inspecteur des finances, membre.

Ozenne, conseiller d'Etat, secrétaire-général du ministère de l'agriculture et du commerce, membre du conseil supérieur du commerce, membre.

Le général Hartung, chef d'état-major-général et chef du cabinet du ministre de la guerre, membre.

Le général Renson, directeur général du personnel, au ministère de la guerre, membre.

N..., directeur général du matériel, au ministère de la guerre, membre.

(Cet emploi étant vacant, en ce moment, les chefs des services du matériel de l'artillerie et du génie, ainsi que le chef des services administratifs pourront être appelés par le conseil de guerre supérieur chaque fois qu'il aura à les consulter.)

MM.

L'intendant général inspecteur Guillot, conseiller d'Etat, directeur général du contrôle et de la comptabilité au ministère de la guerre, membre.

Le général de brigade Forgemol, chef d'état-major général du 2^e corps de l'armée de Versailles, secrétaire.

Si vous voulez bien approuver ces désignations, je vous prie de revêtir de votre signature le présent rapport.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la guerre,
E. DE CISSEY.

Approuvé :

THIERS.

Le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre et conformément aux conclusions du décret du 27 juillet dernier, a signé, à la date d'hier, 5 octobre, la nomination des divers membres qui doivent former le conseil supérieur de la guerre.

Ce conseil, dit le décret, a pour mission d'examiner, sous la présidence du ministre de la guerre, « toutes les mesures d'ensem-

ble relatives à l'armée, aux différents points de vue du personnel, du matériel, de l'armement, de l'administration et des marchés. »

Le conseil supérieur s'occupera donc spécialement de l'organisation et de l'administration des armées, et non de leur direction, s'il y avait dans l'avenir des opérations militaires à exécuter. Cette mission ainsi déterminée sera bien grande encore et elle devra rendre de précieux et importants services, sans tomber dans les inconvénients reprochés à cette institution qu'on accusait, dans les pays étrangers où elle existait, de substituer son action à celle des généraux. Une institution de ce genre était depuis longtemps désirée et elle vient à propos dans un moment où les pouvoirs publics s'attachent à revoir et à perfectionner nos institutions militaires.

Le conseil tiendra sa première séance mercredi, 9 octobre, au palais de l'Élysée. Le Président de la République y assistera.

Chronique Politique.

La Gazette de Cologne prévoit de nombreux conflits entre la France et l'Allemagne à la suite des différentes interprétations données par les deux gouvernements au traité de Francfort et à la convention de décembre, concernant les mineurs.

La France voudra appeler sous les drapeaux les mineurs qui ont opté pour elle.

L'Allemagne refusera de reconnaître la validité de ces options. Des difficultés de toutes sortes, dit le journal prussien, ne peuvent manquer de surgir d'un pareil antagonisme.

D'après des renseignements très-exacts, il paraît que le gouvernement a été pris au dépourvu par l'intensité du mouvement d'émigration d'Alsace-Lorraine.

Ainsi, aux abords de la gare de l'Est, pendant deux jours, on a pu voir des familles sans asile tomber à la charge de la cha-

rité privée ; un grand nombre d'émigrants ont été obligés de s'installer à l'église Notre-Dame de Lorette.

D'un autre côté, à Besançon, plus de 2,000 émigrants sont arrivés dans les journées du 3 et 4, et la municipalité a dû faire immédiatement appel à la population pour les loger et les nourrir provisoirement.

Le Journal du Loiret annonce l'arrivée à Orléans du duc de Montpensier, qui conduit un de ses fils à l'établissement de la Chappelle, pour qu'il y achève ses études.

On lit dans la Patrie :

Nous sommes en mesure d'affirmer, d'après un récit de visu, que les travaux de Belfort par les Prussiens, après avoir subi un ralentissement marqué, ont repris avec une recrudescence d'activité.

On parle vaguement d'une lettre que M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait écrite à M. Gambetta pour le rappeler au maintien de ses engagements.

SOUSCRIPTION

Pour les Alsaciens-Lorrains.

Les journaux et les correspondances particulières donnent des détails touchants et navrants sur les sacrifices que font les Alsaciens-Lorrains et sur les souffrances qu'ils acceptent pour rester Français.

Parmi ces milliers de nos compatriotes qui ont quitté le sol natal, afin de garder leur patrie, beaucoup ont ou auront besoin de secours. Il ne faut pas que la France leur manque. Les catholiques ont ici des devoirs particuliers. Ils doivent, sans oublier le corps, songer à l'âme.

Une souscription est ouverte à la fois dans plusieurs journaux.

Voici les journaux qui, dès à présent, ouvrent la souscription :

75

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XV.

VENGROF.

(Suite.)

Faute d'eau, Marpha, à genoux près de son fiancé, frottait son front avec de la neige. Une pâleur mortelle couvrait le visage du valeureux chef ; ses soldats étaient consternés.

— Encore un martyr ! murmura César.

— Laissez faire, s'écria Magnus, en s'agenouillant à son tour, je vais lui parler ; s'il ne m'entend pas, c'est qu'il est mort.

Et, se penchant à son oreille, il cria d'une voix terrible :

— Général, au drapeau !

Narbut ouvrit les yeux, et sa main chercha son épée.

— Il n'est pas mort ! fit le vieillard, en se relevant triomphant.

— Où est le drapeau ? murmura le chef, en promenant autour de lui un regard étonné.

— Ici, répondit Marpha, en approchant de lui l'étendard sacré ; le voici.

— Et... l'ennemi ?

— Là, général, interrompit le vieux Fauqueur, en désignant, du bout de sa lance, le monceau de cadavres, entassés à quelques pas.

— Là aussi, ajouta tristement Wladimir, en montrant, dans la plaine, les bataillons moscovites qui se retiraient par la route de Lublin, après avoir incendié Vengrof.

Une demi-heure après, les Enfants du Désespoir redescendaient la colline, et, à travers les ruines fumantes de ce qui avait été la ville, ils allaient, sur le champ de ba-

taille, ramasser les corps des martyrs, pour les déposer dans la même fosse, ouverte au pied d'une grande croix.

Debout, entre sa fille et son neveu, sur le bord de la tombe, Wladimir Kirposki examinait, avec une douloureuse émotion, chaque cadavre. Quand on apporta celui de Michel, le malheureux père se découvrit avec respect, examina la blessure, appuya la main sur le cœur de son fils et y chercha longtemps un dernier battement.

Puis, quand il eut reconnu qu'il ne restait aucun espoir, il posa ses lèvres sur le front de son fils, fit sur sa poitrine sanglante un signe de croix et dit :

— Adieu, fils, et à revoir bientôt ; prie Dieu pour ta malheureuse patrie !

— Prie Dieu pour la Pologne et pour nous ! répétèrent César et Marpha, en embrassant une dernière fois, eux aussi, le cadavre.

Magnus s'était approché à son tour ; il ne dit rien, mais il posa le doigt sur la plaie béante, au flanc du noble jeune homme, et avec son sang, se traça une croix sur la poi-

trine.

Cent quatre-vingt-douze Polonais, dont plusieurs horriblement défigurés, furent, tour à tour, déposés dans la fosse. Parmi eux, Wladimir ne reconnut pas son second fils.

Huit des volontaires avaient disparu.

— Peut-être ont-ils pu s'échapper dans les bois après le combat, murmura Marpha à l'oreille de son père.

Le vieillard secoua lentement la tête et montra le ciel, avec une expression héroïque de résignation.

Dieu permit que le pauvre père ne songeât pas que les huit pouvaient être, non pas morts, mais prisonniers.

Les Enfants du Désespoir rejetèrent la terre dans la fosse, qu'aucun prêtre n'était là en ce moment pour bénir, mais où reposaient ceux qui s'étaient sacrifiés pour leur religion et, s'agenouillant autour du monticule funèbre, récitèrent les prières des morts.

« Seigneur, reçois dans ton sein ceux qui se sont offerts en holocauste pour la gloire

La France, le Figaro, la Gazette de France, le Courrier de France, l'Ordre, la Patrie, la Liberté, le Siècle, le Temps, le Moniteur universel, l'Opinion nationale, la Petite presse et l'Univers.

Il est sérieusement question d'employer, en faveur des Alsaciens-Lorrains malheureux, les 7 millions versés dans les caisses de l'Etat par la souscription pour la libération du territoire. Cette destination dépend uniquement de la volonté des souscripteurs. Le gouvernement est tout prêt à se conformer au désir qu'ils exprimeront.

Il est inexact qu'il soit question, en ce moment, d'un projet de loi pour faciliter la naturalisation aux Alsaciens-Lorrains restés dans leur pays. Notre position actuelle vis-à-vis de l'Allemagne ne permet même pas de songer à un projet de ce genre, d'autant plus inutile, d'ailleurs, que les lois actuelles sont fort bien applicables sous tous les rapports. (La Presse.)

On lit dans le Siècle :

« Le général Ducrot, qui était allé à Bourges prendre les dispositions en vue de sa prochaine installation, comme commandant du 8^e corps d'armée, vient d'arriver à Paris.

» A ce propos, on nous assure que M. Duvergier de Hauranne, député républicain du Cher, se serait joint à M. Devocoux, maire de Bourges et président du conseil général, pour protester contre la nomination du général Ducrot à ce commandement militaire.

» L'honorable député du Cher aurait écrit une longue lettre au Président de la République pour démontrer les graves inconvénients de la situation faite aux départements de la Nièvre et du Cher, où le général pourrait user, au profit du rôle politique qu'il s'efforce de jouer, de l'influence que lui donnent ses nouvelles fonctions.

» Le Président de la République aurait répondu que le général Ducrot l'aurait assuré de son désir d'éviter tout conflit avec les populations, et de se consacrer exclusivement à l'accomplissement de ses fonctions militaires. »

FÊTES DE LOURDES.

Nous empruntons au correspondant de l'Univers les détails suivants, sur la manifestation dont la grotte de Lourdes a été témoin :

Lourdes, samedi 5 octobre.

A deux heures de l'après-midi, ont commencé les grandes cérémonies qui doivent durer jusqu'à mardi matin. Le rendez-vous était indiqué à la grotte. C'est là qu'a commencé la récitation de la première partie du Saint-Rosaire.

Après le chant de la première partie du Rosaire, la procession part solennellement pour la grande prairie où doit être donnée la bénédiction du très-saint Sacrement. C'est M^{gr} l'évêque de Tarbes qui officie. Il est as-

de ton nom et prends pitié de leurs frères.

» Seigneur, pose la couronne de la victoire éternelle sur le front de ceux qui ont combattu le vaillant combat pour leur foi, et que ta croix conduise au bonheur éternel ceux dont le sang a arrosé le signe de la rédemption.

» Seigneur, récompense le courage de nos frères et accorde-nous la grâce de mourir de leur mort.

» Seigneur, ils t'ont donné leur vie, nous t'offrons la nôtre, puisse notre sacrifice apaiser ta justice.

» Que ta colère s'épuise sur nous, Seigneur, nous t'en supplions par leurs mérites et par nos douleurs ; pitié, Seigneur, pour la malheureuse Pologne ! »

Quand la prière fut achevée, Narbut s'approcha de Wladimir.

— Père, dit-il, êtes-vous certain que Langiéwitch soit à Sainte-Croix ?

— Il s'y rendait quand nous l'avons quitté ; il doit y arriver en ce moment ; et sans doute Svinin l'y poursuivra.

— Dieu le veuille, car à moins que les

sisté de M^{gr} l'archevêque d'Auch et de M^{gr} l'évêque d'Agén. Auprès de lui marchent NN. SS. les évêques de Luçon et de Mende. Tout à l'extrémité de la prairie, et dans le grand axe de la chapelle, à la porte principale de laquelle il fait face, se dresse un vaste autel de feuillage et de verdure. Il est surtout élevé d'un grand nombre de marches, et la foule immense qui se range autour dans le plus grand ordre peut l'apercevoir de toutes parts.

Derrière l'autel ont été placés des orgues, et un chœur de voix remarquables par leur nombre, leur puissance et leur fraîcheur. Les petites vêpres de la sainte Vierge sont chantées alternativement par ce chœur et par les fidèles ; puis, après la bénédiction épiscopale, le R. P. Chocarne s'avance au haut des marches pour prendre la parole, après avoir reçu la bénédiction de Leurs Grandeurs.

A ce moment, le soleil, jusqu'alors à demi voilé, se dégage tout-à-fait des nuages. Il répand sur toute l'assemblée et sur la robe blanche des dominicains des rayons adoucis déjà par le voisinage du couchant, et la voix de l'orateur se déployant sur ces têtes immobiles et sur le silence de cette foule attentive atteint sans peine les derniers rangs, malgré l'éloignement de la distance.

J'aurais voulu pouvoir remettre entre vos mains la sténographie de ce discours admirable. Elle ne comprend pas moins de 65 pages. Ce serait une réponse authentique et vivante aux adversaires de mauvaise foi qui oseront peut-être bien encore attribuer à ces grandes cérémonies religieuses je ne sais quel caractère politique. On lira plus tard ce chef-d'œuvre, les 10,000 spectateurs qui l'ont entendu viendront témoigner au besoin de la fidélité avec laquelle il a été reproduit.

Quelle idée puis-je vous en donner, lorsque je suis réduit à vous en parler sans notes et sans secours, et lorsque l'impuissance de ma mémoire est encore augmentée par le trouble de l'admiration. Le R. P. Chocarne, après un exorde à la fois simple et majestueux, a annoncé à l'auditoire qu'il allait examiner les caractères du miracle de Lourdes, le progrès dont il est tout à la fois l'attestation et le point de départ, et enfin, les conséquences qu'il entraîne pour la régénération des âmes et pour le salut de la patrie.

Dans sa première partie, l'auteur a fait, en termes discrets, l'histoire vraiment extraordinaire de la manifestation dont nous sommes les témoins.

Dans la seconde partie, le discours s'est élevé aux plus hautes considérations religieuses, philosophiques et sociales. Nous avons vu se dérouler devant nous, dans deux tableaux successifs et parallèles, le progrès du mal et le progrès du bien ; la philosophie du dix-huitième siècle, laissant tomber l'incrédulité du haut en bas et semant le vent pour recueillir la tempête, l'incrédulité et la corruption descendant des classes dirigeantes jusqu'aux derniers rangs de la société, de telle sorte que les thèses de l'athéisme ont fini par aboutir à des massacres dont les dernières victimes sont à peines refroidies.

Russes ne trouvent un guide, Maryan les écrasera dans les défilés.

— Avec de l'or on trouve des traitres, même en Pologne, murmura le vieillard.

— Cette fois, du moins, il ne combattra pas sans nous, s'écria Narbut.

Et, se retournant vers les Enfants du Désespoir, il leur montra les lointaines montagnes, dont le soleil empourrait les cimes neigeuses, et cria :

— Frères, en avant ! là-bas, vous trouverez Maryan et, avec l'aide de Dieu, la victoire !

— Boze cos Polske ! répondirent les vaillants volontaires.

Et, reformant leurs colonnes, ils s'enfoncèrent dans la forêt.

Presque au même moment, Svinin quittait Vonchok, où deux bataillons étaient venus le rejoindre, et s'avançait à marche forcée vers Sainte-Croix, pour achever de disperser les rebelles.

Abraham lui servait de guide.

— Si tu me fais capturer Maryan et Chusco, je te promets soixante roubles et

Mais le progrès du mal a entraîné, par la permission de la Providence divine, la réaction et le progrès du bien, plaise à Dieu que nous puissions dire bientôt son triomphe et sa victoire ! Les deux cités du bien et du mal dont parlait saint Augustin, se trouvent en présence, et cette lutte de la vertu contre le mal rend les obligations des chrétiens plus étroites, en même temps que leurs devoirs plus périlleux.

La troisième partie nous a appris ce que nous avions à faire. Nous devons nous défier de ce tremblement de la peur que l'orateur chrétien n'a point osé par charité appeler de son nom véritable, la lâcheté.

C'est elle qui a été la véritable cause de nos maux, et c'est dans notre propre courage, aidé de la grâce de Dieu, que nous devons trouver le remède et le salut. Les nations ne vivent et ne s'améliorent que par les vertus des individus, et si chacun de nous savait se rendre plus fort et plus pieux, ce fond solide de mérites, sur lequel repose la vraie grandeur de la patrie, irait en s'élargissant : sur ce sol, raffermi par la religion, refleuriraient nos espérances et notre grandeur.

Voilà ce qui m'est resté de ce magnifique discours, et lorsque je relis ces lignes, écho si lointain et si pâle des émotions profondes de mon cœur, je sens qu'il me faut faire un acte de courage et d'humilité, au moment même où je vous les envoie.

Dimanche 6, 5 h. du soir.

La grande procession rentre.

Le défilé a duré plus de deux heures.

On comptait dans la procession trois cents bannières.

Huit archevêques ou évêques étaient présents.

Le silence ayant été recommandé, il n'y a eu ni acclamations ni applaudissements, mais seulement des prières.

Une magnifique homélie a été prononcée par M^{gr} l'archevêque d'Auch, qui a commenté le texte de l'Ave Maria.

Le temps était magnifique depuis midi, la foule incalculable ; les hautes montagnes étaient couvertes au loin de populations agnouillées.

Parmi les députés présents étaient MM. de Franclieu, de Belcastel, de Rességuier, de Rodez-Benavent, Chesnelong, de la Bouillerie, Xavier Dufaur, Vernay, Dumon, de Féligonde, de Lagrange, de Bonald, d'Abbadie de Barrau, de Saintenac, de Gavardie, Boisse, etc.

Lundi 7, matin.

Hier dimanche, de 8 à 10 heures du soir, illumination générale de la grotte, de la chapelle, de la ville et de toute la contrée.

Après la récitation du Rosaire a eu lieu une procession aux flambeaux.

Les pèlerins circulaient par milliers, avec des cierges allumés, sur la route et dans la campagne.

Effet merveilleux du paysage ainsi illuminé.

ma part de butin, lui avait dit le général ; si au contraire tu m'égares dans les bois, je te fais crucifier à un sapin.

Par le Dieu d'Isaac et de Jacob, le juif s'était engagé à le conduire jusqu'aux avant-postes des rebelles.

— Si la guerre continue, les Russes me rendront plus qu'ils m'ont pris, pensait-il.

CHAPITRE XVI.

LE DROIT EN FACE DE LA VIOLENCE.

— Ouf ! quel froid, Excellence ! s'écria le général Blagourof en entrant dans le cabinet du gouverneur, 25 %. Réaumur au-dessous de zéro, et du vent toute la nuit. Rien que pour venir de la citadelle ici j'ai eu le nez et les oreilles gelés. Quel froid ! je suis certain qu'on trouvera pas mal de gibier polonais mort dans la plaine.

— Pauvres rebelles, ils ont dû passer en effet une assez mauvaise nuit, fit Son Excellence en souriant.

Puis il ajouta, en lâchant mélancoliquement une bouffée de tabac :

Nous donnerons au prochain numéro des détails très-intéressants sur la manifestation de dimanche à Lourdes.

Instruction publique.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE.

(SUITE.)

14^e Les interrogations. — L'explication des auteurs.

Les professeurs ne sauraient trop s'appliquer à faire que la classe soit pour leurs élèves un exercice actif plutôt qu'un exercice passif. Dans nos Facultés, le professeur parle tout seul, les élèves ne font qu'écouter ; mais ils doivent parler dans la classe. La leçon y doit être un dialogue. A la correction toujours un peu monotone des devoirs qu'on apporte de l'étude ou du domicile, et dont je diminuerais le nombre, je voudrais voir plus souvent substituée la méthode interrogative, toujours recommandée, et encore si imparfaitement appliquée.

Bien qu'on ne puisse trop louer le zèle des professeurs qui, hors de leur chaire, consacrent presque tout leur temps à la correction des devoirs écrits qu'ils n'ont pas le loisir d'examiner en classe, ce travail toujours pénible, surtout dans les lycées si peuplés de Paris et de quelques grandes villes, ne suffit pas pour le grand développement de l'esprit. Chaque faute corrigée aurait besoin d'un commentaire, ce qui fait défaut. Mais quel profit les élèves ne tirent-ils pas des devoirs faits en commun, sous l'impulsion et avec la collaboration du maître ?

Ce système d'interrogations, cet échange perpétuel d'idées que l'émulation stimule, cette série d'efforts personnels, immédiatement constatés, valent bien mieux en particulier, dans les classes élémentaires, que le travail isolé, où les faibles se découragent, quand ils n'ont pas un aide qui se substitue à eux. Ils ont le mérite d'exercer les élèves à la parole suivie, où ils laissent tant à désirer, après les vivacités du premier âge. C'est quand le maître enseigne trop par lui-même, au lieu de prononcer les observations et les découvertes, que l'écouleur tient les choses en méfiance, sans qu'il y paraisse. Le maître alors a des auditeurs, non des disciples.

Je suis d'avis que les recueils de morceaux choisis, les *Excerpta*, les *Conciones*, les *Selecta*, ou les ouvrages composés en latin des auteurs modernes, à l'usage des colléges, doivent être abandonnés. Il faut étudier une littérature dans ses chefs-d'œuvre, et prendre pour maîtres d'une langue ceux qui la savent.

Les plus grands écrivains ont des pages faciles à traduire et dont le sens est à la portée des plus jeunes esprits. Le professeur ne fait pas tout expliquer ; il résume un passage ; il s'arrête sur l'autre ; en même temps qu'il donne une leçon de langues, il fait connaître à son jeune auditoire l'épo-

— Malheureusement nos pauvres soldats auront eu aussi bien à souffrir.

— Hum ! reparti Blagourof, en se dansinant, avec la grâce d'un ours qui essaie à danser, ceux de Svinin ne doivent pas être fort à plaindre.

— Et pourquoi cela, mon cher ?

— Oh ! tout simplement parce que Svinin ne chasse pas en temps de neige. Et je suis certain qu'à l'heure qu'il est, sa colonne est encore chaudement installée dans quelque moitié de village.

— Tandis que les rebelles sont dans l'autre ?

— Non pas, non pas, je ne vais pas jusque-là ; une moitié des maisons sert à loger les troupes.

— Et la seconde ?

— A les chauffer, Excellence.

(La suite au prochain numéro.)

que, l'histoire, le caractère de l'auteur, celui de l'ouvrage qu'ils ont dans la main; ce ne sont pas des leçons de littérature, car il ne faut rien faire avant le temps; ce sont des informations qui resteront dans la mémoire, un moyen de rendre la classe plus intéressante et de préparer des matériaux pour l'enseignement plus élevé qui viendra quelques années après.

Les enfants ne se rendront pas compte des beautés du style, mais ils s'accoutumeront à leur insu à cette manière de penser et de parler, comme ces fils de famille distingués et lettrés, qui parlent une bonne langue parce que c'est la seule qu'ils aient apprise, et semblent aimer naturellement les idées saines et nobles, parce qu'elles ont pour eux le charme des premiers souvenirs.

L'explication et la rapide intelligence des auteurs classiques doit être la première préoccupation du professeur et le plus grand effort des élèves. Ces littératures grecque et latine, qu'on leur annonce comme si riches, leur doivent paraître bien pauvres, à la façon dont on les leur fait connaître, grâce au système d'explication qui a prévalu, et qui les cantonne dans quelques recoins du vaste pays qu'on leur promettait de parcourir.

On leur a fait souvent le relevé des parties d'auteurs que les élèves ont pu lire et expliquer au lycée durant leurs études. Cette nomenclature est triste. Que d'élèves de rhétorique n'ont presque rien lu de Cicéron et de Démosthènes! Que d'élèves de philosophie ne connaissent presque rien de Platon et de Sénèque! Une économie mal étendue, en multipliant les éditions d'ouvrages à l'usage des classes, un chant de l'Iliade, une tragédie de Sophocle, un livre des Annales, restaient systématiquement la bibliothèque de l'écolier, à qui son livre même n'appartient presque jamais.

Puisque nous devons de plus en plus partir de ce principe que les langues mortes ne sont destinées ni à être parlées, ni, sauf exception, à être écrites; mais que les anciens, nous offrant le plus admirable spécimen de l'intelligence humaine se développant par ses propres forces et selon une inspiration immédiate, doivent être lus et compris couramment pour eux-mêmes, dans les plus belles de leurs œuvres, il importe, monsieur le proviseur, que dans toutes les classes où des textes sont mis entre les mains des écoliers, l'explication de ces textes occupe la première place; que, dans les classes élémentaires, elle serve à la connaissance des règles et des tournures; qu'après les deux ou trois premières années on abandonne ce mot-à-mot d'où le sens morcelé se dégage si péniblement; que plus tard, par des lectures suivies d'analyses, par des appréciations courtes mais précises, par des comparaisons bien choisies, on fasse connaître aux élèves les vraies beautés des auteurs; qu'ils admirent Homère et Platon pour les avoir lus, et non parce qu'il est reçu qu'il faut les admirer.

Les explications, arrivant trop souvent dans la dernière partie de la classe, réduites chaque fois à quelques vers ou à quelques lignes, suivies avec trop peu d'attention, ne peuvent suffire ni à l'intérêt de l'enseignement ni au profit de l'élève. Les professeurs eux-mêmes se sont trop façonnés à ce menu travail, qui exige une préparation moindre ou de moindres connaissances; et comme il faut trouver à admirer toujours, même sur le plus mince échantillon, la critique et l'analyse se sont égarées plus d'une fois dans des minuties, et l'on a cherché des beautés douteuses dans les petites choses, faute d'espace et de perspective pour reconnaître les beautés véritables.

15° Les exercices de langue et de littérature françaises.

Quand nous avons réduit les leçons, diminué dans une notable proportion les devoirs écrits, restreint à l'indispensable l'emploi du thème, espacé la version, supprimé le vers latin, restitué à l'explication des textes la première place, il nous restera peut-être quelques instants pour étudier le français.

On veut que les écoliers apprennent à écrire, qu'ils se forment le goût et le jugement, et l'on semble avoir redouté pour eux l'emploi prématuré de la langue maternelle. On a soutenu longtemps que les versions et les rédactions d'histoire suffisaient, et qu'avant la rhétorique il y aurait imprudence à livrer le français à ces jeunes esprits, comme s'il s'agissait d'une arme dangereuse. Ce n'est pas là une des moindres singularités

de notre éducation classique. Une version est toujours un exercice un peu servile; une rédaction d'histoire n'était guère jusqu'ici qu'un exercice de mémoire. On ne permettait à l'élève de concevoir un plan et d'exprimer une pensée qui lui fût propre qu'à la condition d'écrire en vers latins ou en prose latine. Mais quand on écrit en latin, c'est surtout au latin qu'on pense; quand on se sert d'une langue morte, on se préoccupe plutôt de ressembler aux anciens que d'être soi-même. Le lien commun devient une nécessité; on oublie la pensée pour courir après l'expression. C'est le contraire d'une bonne discipline. N'est-il pas permis de supposer que la difficulté pour tous les élèves, l'impossibilité pour le plus grand nombre d'écrire convenablement en latin, n'ait contribué pour beaucoup à rendre la pensée vague et flottante, à favoriser l'imitation sans originalité et à éteindre parfois, de douze à quinze ans, cette flamme vive de la jeunesse, qui n'est pas assez alimentée?

Je n'ai jamais compris qu'il y eût tant d'inconvénients à permettre aux écoliers d'exprimer des sentiments naturels, tirés de leur propre fonds. Pourquoi ne point arriver par des exercices progressifs, aux devoirs les plus difficiles, aux discours? Pourquoi même presque uniquement des discours, comme si la forme oratoire était seule digne de les occuper, à l'exclusion de toutes les autres? Je redoute la pratique trop constante d'exercices qui ne sont pas étrangers à ce goût de la déclamation vide, et à ce dédain pour les informations précises, qu'on nous reproche.

J'ai lu, depuis deux ans, des matières, latines ou françaises, absolument disproportionnées avec les connaissances ordinaires de nos élèves; l'élite seule s'en peut tirer, et à grand-peine. Je voudrais qu'on fit moins parler les rois et les héros, et qu'on obligeât les élèves à penser et à écrire sur des sujets où ils ne risqueraient pas de fausser et leur jugement et l'histoire. C'est ainsi que l'on apprend à se payer de mots, dans un pays où il est si nécessaire de savoir les choses. Les meilleurs discours couronnés au concours général sentent l'artifice et l'encaissement.

C'est par des idées plus simples et des sentiments plus personnels que les rapports s'établissent réellement entre le maître et les élèves. On le voit bien, aux jours de digression et de lecture: il y a vers le professeur un mouvement de curiosité et de sympathie plus grand; pour le latin ou le grec, la science fait un peu l'arrière; en français, et pour tout ce qui n'est point aussi artificiel, tous sont de plein-pied, à portée, et bientôt en contact direct.

Je désire donc que, dans toutes les classes, une part, judicieusement mesurée, soit faite aux exercices français, depuis les classes les plus élémentaires. On craint la vulgarité ou la banalité de ces exercices; on a peur du lieu commun, et l'on a raison. Mais quelle place n'a-t-il pas dans les vers et les discours? Croit-on que si les maîtres les plus expérimentés de nos lycées s'appliquaient une bonne fois à disposer des matières variées de devoirs français; s'ils choisissaient et graduaient ces sortes de sujets, comme on l'a fait si longtemps pour des milliers de matières de vers et de discours, ils n'arriveraient pas à renouveler, en quelques années, au profit de nos études, le répertoire de nos exercices scolaires? Il y aurait avantage à se débarrasser ainsi de bien des matières surannées, que se transmettent les générations de maîtres, et l'on finirait par amener à un certain degré de distinction ces exercices de compositions françaises, trop abandonnées jusqu'ici à des enseignements inférieurs, où ils donnent peu de résultats, parce que le terrain est médiocre.

On se plaint quelquefois que l'éducation de nos élèves ne soit pas cultivée au même degré que leur instruction. Telle lettre familière, telle narration de l'ordre le plus simple secondera, mieux qu'un thème ou un discours, l'action morale du maître, et pourra fournir, sans efforts, ces données sur la vie moderne, ses besoins et ses devoirs.

En rhétorique, on joindra aux discours, plus espacés, de plus fréquentes dissertations ou analyses littéraires et morales, peu étendues et propres à exercer le jugement. A vivre trop en dehors des idées de ce temps, l'enseignement classique n'aurait plus assez d'empire sur l'opinion. Quand les ignorants raisonnent mal, ce qu'il y a de plus inquiétant, c'est que les hommes qui passent pour

plus instruits qu'eux ne sachent pas leur répondre et les éclairer; les uns sont armés de paradoxes; les autres, désarmés de bonnes raisons.

A l'introduction d'exercices et de compositions en français dans toutes les classes, se rattacherait utilement l'étude sommaire de la langue et de la littérature françaises, dans leur origine et leurs développements. Nos élèves sont trop étrangers à l'histoire littéraire. Là aussi, le latin a empiété sur ce qui est nécessaire; et le XVII^e siècle même, si admirable qu'il soit, a un peu usurpé.

(A suivre.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous recevons communication de l'avis suivant:

Suivant les instructions de M. le ministre de la Guerre, les jeunes gens de la classe de 1874, compris comme *absents* dans le contingent, qui se croient impropres au service et *sont dans l'intention de se faire remplacer*, seront admis à se faire visiter devant les Commissions militaires spéciales, avant de présenter leurs remplaçants, afin que leur réforme puisse, s'il y a lieu, être prononcée.

Pour l'exécution de cette décision, M. le Général, commandant la subdivision, a arrêté les dispositions suivantes:

La Commission spéciale de réforme de Maine-et-Loire se réunira à l'hôtel de la Préfecture, aux jours ci-après fixés:

Pour l'examen des jeunes gens des arrondissements d'Angers et de Saumur, le *vendredi 18 octobre courant, à midi*.

Pour l'examen des jeunes gens des arrondissements de Baugé, Cholet et Segré, le *jeudi 21 octobre, à la même heure*.

Les hommes qui ont l'intention de se présenter devant la Commission, devront en faire la déclaration à la Préfecture, soit directement, soit par l'intermédiaire du Maire de leur commune. Cette déclaration devra parvenir à la Préfecture, au plus tard la veille de chaque séance.

Le préfet de Maine-et-Loire croit devoir rappeler ici:

1° Que les décisions prises par les conseils de révision qui ont fonctionné en 1874 demeurent maintenues, et que les hommes qui se croiraient impropres au service ne pourront être visités à nouveau qu'au moment de la revue de départ.

2° Que les jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement supplémentaire, sont seuls appelés à se présenter devant le conseil de révision, à la séance du 10 octobre courant.

3° Que les hommes compris dans le contingent, comme *absents*, qui désirent se faire remplacer, sont seuls autorisés à se faire examiner par les commissions spéciales de réforme.

4° Que la présence des jeunes gens devant les conseils de révision statuant sur les demandes d'exemptions ou de dispenses, à tout autre titre que pour infirmités ou défaut de taille, n'est point exigée.

Fait en préfecture, à Angers, le 5 octobre 1872.

Le préfet,
Baron L. LE GUAY.

Dimanche dernier, vers minuit, un assez violent incendie a mis en émoi la ville de Chinon. Le feu s'est déclaré dans une boulangerie, rue de la Sous-Préfecture, avec tant de rapidité et d'intensité, qu'à l'arrivée des secours il n'y avait plus qu'à préserver les maisons voisines.

Grâce au concours empressé du corps des pompiers et de toute la population, on a pu restreindre le foyer de l'incendie, qui menaçait d'étendre considérablement ses ravages.

Les habitants de la maison incendiée ont eu à peine le temps de fuir par les fenêtres à l'aide d'échelles; le plancher de leur chambre s'effondrait derrière eux. Un garçon boulanger, en essayant de descendre du 2^e étage le long d'une treille de vigne, est tombé sur le pavé. Il ne s'est heureusement fait aucun mal.

Rien du mobilier et des farines emmagasinées dans cette boulangerie n'a pu être sauvé. Le tout était, dit-on, garanti par une assurance.

(Union libérale.)

On écrit de Châteaugiron à l'Avenir, de Rennes, qu'un bien triste accident a eu lieu, avant-hier, au moulin de Tertron, en Noubleu. Voici dans quelles circonstances:

Mercredi, le nommé Legendre, meunier, avait confié à son fils Louis, âgé de 12 ans, le soin de faire marcher le moulin. Cet enfant voulut nettoyer les arbres des engrenages pendant qu'ils étaient en mouvement; en faisant ce travail, l'une des roues le saisit par son pantalon et l'attira.

Le malheureux petit garçon fit ainsi plus de trente tours entre deux roues qui lui broyèrent tout le bas du corps, ainsi que le bras gauche, avant que son père, qui était en dehors du moulin, eût été prévenu par les cris de l'enfant et pût arrêter le mouvement.

Le jeune Louis Legendre fut aussitôt transporté dans un lit et prononça encore quelques paroles, mais trois quarts d'heure après il expirait.

Dernières Nouvelles.

Le Times publie la dépêche suivante:

Paris, 6 octobre.

Les punitions infligées aux cinq officiers qui ont assisté au banquet de Grenoble sont considérées comme une des mesures de rigueur qui, ainsi que le Times l'a annoncé, seront prises à l'égard des fonctionnaires publics qui ont provoqué le désordre dans le pays.

Malgré les démentis qui ont été donnés relativement aux paroles prononcées par M. Timacheff à propos du banquet de M. Gambetta, cette nouvelle est parfaitement exacte, et ce n'est pas seulement le diplomate russe qui s'est exprimé dans ce sens. Deux autres représentants des puissances étrangères à Paris ont tenu un langage semblable et un représentant de la France à l'étranger est tout justement arrivé pour rapporter à son gouvernement les impressions analogues qui existent dans d'autres pays.

Plusieurs notabilités de la banque et du commerce sont allées communiquer leurs craintes et leurs appréhensions à M. Thiers, sur l'effet produit par le discours de Grenoble.

Sévir contre M. Gambetta, aurait répondu le Président de la République, ce serait le grandir; il y a un moyen de le rapetisser, lui et son parti, c'est de nommer des députés conservateurs le 20 octobre et de stimuler l'apathie des électeurs qui laissent faire, sans vouloir opposer par leurs votes une digue à l'empiètement du radicalisme.

Le retour des trains de pèlerins s'effectue avec ordre et sans incident.

Le tribunal de Narbonne vient de juger les prévenus qui avaient outragé le lieutenant Granet, le 5 septembre.

Les cinq accusés ont été condamnés: un à dix-huit mois, deux à trois mois et deux à deux mois de prison.

Pour les articles non signés: P. GODERT.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France,

Paris, 346, rue S^t-Honoré.

SUCCESSALES:

Angers, rue d'Alsace, 42.

Saumur, rue du Temple, 44.

Extrait des Statuts

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arragés de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger,

moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements, villes, communes, ou sociétés susdits le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service desdites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions desdites entreprises.

La durée de la Société est de quinze ans.

Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.
12, rue d'Alsace, à Angers.
44, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

2^e ANNÉE. L'ORDRE FINANCIER 5 fr. PAR AN.

Journal hebdomadaire, donne en prime à tout abonné d'un an un Manuel complet des valeurs-

lots Françaises et Étrangères, sous forme d'Almanach pour l'année 1873.

L'ORDRE FINANCIER est envoyé gratuitement à titre d'essai, pendant un mois, sur demande au Directeur.

RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 8 (PRÈS LA BOURSE), PARIS.

ROBES ET CONFECTIONS.

Rue du Prêche, n° 3.

Mme DUVAL

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle arrive de Paris pour se fixer à Saumur.

Elle se chargera de toutes les confections que l'on voudra bien lui confier, aux plus justes prix.

La grande expérience qu'elle a acquise dans la confection et la coupe des modes à Paris lui fait espérer que l'on n'aura qu'à se féliciter de son travail. (447)

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 00

cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.
Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort. J'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.
F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.
Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc. BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — RUE BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GOBET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 OCTOBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 10	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	885	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	377 50	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jous. janv. 70.	410 25	»	25
4 % jouissance 22 septembre.	83	»	»	Crédit Mobilier	447 50	»	5	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	500	»	»
5 % Emprunt	83 90	»	10	Crédit foncier d'Autriche	947 50	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	86 80	»	10	Charentes, 400 fr. p. j. août.	405	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207 50	»	50	Est, jouissance nov.	532 05	»	5	Orléans	280 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375	»	5	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	845	»	5	Paris-Lyon-Méditerranée.	274	»	»
— 1865, 4 %	432 50	»	7 50	Midi, jouissance juillet.	585	»	3 75	Est	274	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	278 75	»	1 25	Nord, jouissance juillet.	962 50	»	2 50	Nord	290	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	249	»	1	Orléans, jouissance octobre.	815	»	5	Ouest	273	»	»
— libéré	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. jous. juill.	»	»	1 25	Midi	273	»	»
Banque de France, j. juillet.	4165	»	30	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	Deux-Charentes.	250	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	623	»	»	Société Immobilière, j. janv.	82 50	»	»	Vendée	252	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	»								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	455	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 18 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 28 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Hôpital militaire de Saumur.

ADJUDICATION

AU RABAIS DES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION Pour l'année 1873.

Le public est prévenu que le mercredi 30 octobre 1872, à une heure de relevée, il sera procédé, à l'Hôpital militaire de Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des denrées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires audit Hôpital pendant l'année 1873.

Cette adjudication sera faite par le Sous-Intendant militaire, chargé de la surveillance administrative de l'établissement, en présence des officiers de santé chefs et de l'Officier-Comptable.

Désignation des fournitures.

Viande	kilogramme.
Pain	id.
Vin rouge	litre.
Vin blanc	id.
Fleur de farine	kilogramme.
Riz	id.
Crème de riz	id.
Vermicelle	id.
Semoule	id.
Gluten granulé	id.
Pruneaux	id.
Sel gris ou blanc de Bayonne	id.
Lait de vache	litre.
Œufs	nombre.
Volaille	id.
Beurre	kilogramme.
Légumes frais (pommes de terre, carottes, navets	id.
Légumes pour la marmite	id.
Légumes secs (pois, haricots, lentilles)	kilogramme.
Bois à brûler	quintal métrique.
Charbon de bois	hectolitre.
Charbon de terre	quintal métrique.
Fagots d'allumage	nombre.
Huile à brûler	kilogramme.
Bougie stéarique	id.
Chandelles	id.
Alcool	id.
Huile d'olive	id.
Vinaigre (blanc ou rouge)	id.
Sucre	id.
Miel	id.
Orge	id.
Farines d'orge et de seigle	id.
Saindoux	id.
Xaxonge ou panne de porc	id.

Confitures	kilogramme.
Pommes reinette du Canada	nombre.
Cresson	botte.
Chocolat	kilogramme.
Biscuits	nombre.
Citrons	id.
Cire jaune	kilogramme.
Eponges ordinaires	nombre.
Eaux minérales artificielles	kilogramme.
Eaux minérales naturelles	id.
Cercueils	nombre.
Balais, brosses, plumeaux, têtes de loup, bâtons à cirer	id.
Objets de bureau	id.
Objets de porcelaine	id.
Objets de faïence	id.
Objets en grès	id.
Objets en terre vernissée	id.
Objets en verre	id.
Fioles à médecine	id.
Savon	kilogramme.
Savon noir	id.
Cristaux de soude, carbonate de soude cristallisé	id.
Paille de seigle	id.

Peuvent être comprises dans la même soumission plusieurs articles de différente nature, chacun d'eux créant un engagement spécial et distinct: l'adjudication est par conséquent prononcée pour chaque article isolément, et, en faveur du soumissionnaire moins disant dans la limite du prix de base.

Toutes les soumissions devront être établies sur papier timbré, et conformes au modèle annexé au cahier des charges. Elles porteront un prix ferme exprimé en francs, centimes et millièmes de franc, toute fraction inférieure au millième étant abandonnée.

Les personnes, dont l'intention est de soumissionner pour les fournitures ci-dessus détaillées, sont invitées à examiner préalablement les échantillons déposés à l'Hôpital, afin de pouvoir établir leurs prix d'après la qualité de ces objets qui serviront de types à l'adjudication. Elles pourront également y prendre connaissance des quantités des denrées dépensées pendant les huit premiers mois de l'année 1872.

Les denrées seront rendues et livrées à l'Hôpital aux frais du fournisseur, sur la demande de l'Officier-Comptable.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui se rendra solidaire avec lui par une déclaration signée au bas de la soumission. Un certificat de l'autorité civile ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité du soumissionnaire et de sa caution, y sera joint.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes qui exercent elles-mêmes le genre de commerce auquel se rapportent les objets soumissionnés. Toutefois les négociants munis de la patente de première classe seront admis à soumissionner pour toute espèce de fourniture.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle. On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Sous-Intendant militaire, rue Bodin, et au bureau de l'Officier-Comptable, à l'Hôpital, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Saumur, le 30 septembre 1872.

Le Sous-Intendant militaire, LAURENT.

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange.

À VENDRE PAR ADJUDICATION, Le dimanche 20 octobre 1872, à midi, En l'étude de M^r ROBINEAU, LA

COUPE DE BOIS DITE

LA COUPE-DU-SANG

Au Porcher, commune de Gennes, Comprenant environ 26 hectares de taillis;

532 baliveaux, dans la coupe; 216 baliveaux, en une futaie.

On divisera en plusieurs lots, au gré des acquéreurs. Une grande route traverse le taillis et en rend l'exploitation très-facile.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^r DE BOISHERAUD, à Saumur, ou à M^r ROBINEAU, notaire.

INJECTIONS ET DRAGÉES

A. TARDIEU.

Dans les principales pharmacies (Maladies secrètes). Commission, export : 8, rue Payenne, Paris.

THIERS ET SES MINISTRES MAC-MAHON ET SES GÉNÉRAUX GAMBETTA et les membres du gouvernement du Quatre-Septembre, un grand nombre de Députés, nos Ecrivains illustres, des membres du clergé, etc., etc., se trouvent dans la collection des 100 Portraits photographiés de DISDERI, nos HOMMES DU JOUR. Prix 1 franc les 100 pour Paris. 1 fr. 25 cent. pour la Province, en timbres-poste.

RAILLARD, éditeur, boulevard Poissonnière, 4, Paris.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

Saumur, imp. de P. GOBET.